



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-06-73 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification du plan de zonage – zone Hc 16-86

Le « Feuille 1/4 » du plan de zonage auquel réfère l'article 2.1.1 du Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis est modifié par l'agrandissement de la zone Hc 16-86 à même une partie de la zone Hf 16-67, le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 29 octobre 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 DÉCEMBRE 2007